

**Souhaitez-vous recevoir un devis?
Veuillez nous contacter.**



Allianz Suisse
AMAG Versicherung
Postfach
8010 Zürich
058 358 04 98
cooperation@allianz-suisse.ch



AXA Versicherungen AG
General-Guisan-Strasse 40
Postfach 357
8401 Winterthur
0800 525 525

Ces couvertures d'assurance sont les produits d'assurance pour véhicules à moteur des compagnies Allianz Suisse SA et des Assurances AXA SA en coopération avec AMAG et sont proposées par l'intermédiaire des garages partenaires officiels des marques ou directement par les assureurs participants.

Les assureurs cités sont les preneurs de risques. Les prétentions pour cause de négligence, d'erreurs ou d'informations incorrectes en rapport avec l'activité d'intermédiaire peuvent être transmises à AMAG Automobil- und Motoren AG, Group Aftersales, Dällikerstrasse 30, 8107 Buchs, dans le cadre des dispositions légales. AMAG Automobil- und Motoren AG transmettra ces prétentions à l'assureur concerné.

Les assureurs ne traitent que les données en lien direct avec la conclusion ou le traitement des contrats d'assurances pour véhicules à moteur. Le maniement de ces données est soumis aux directives de la loi fédérale sur la protection des données.



Assurance AMAG

SOYEZ
PARFAITEMENT
BIEN ASSURÉ

amag

amag

En cas de dommage, tout est organisé grâce à AMAG Assurance*. Composez votre pack d'assurance personnalisé.

Aperçu de vos avantages:

- Primes attrayantes chez nos partenaires d'assurance.
- Réparation auprès du prestataire de services officiel: standards de qualité extrêmement élevés (conformes aux directives du constructeur) et collaborateurs régulièrement formés
- Réduction de la franchise en cas de réparation auprès d'un partenaire officiel de la marque.
- Couverture élargie, par exemple pour le bris de glace.
- Une équipe d'experts chez nos partenaires assureurs vous conseillera avec plaisir pour toutes les questions concernant l'assurance de votre véhicule.



Couverture	Couverture standard	à assurer en option (en plus)
Responsabilité civile		
Montant assuré: 100 millions de francs	x	
Protection du bonus		x
Dommages personnes et matériels	x	
Durée de 12 mois	x	
Casco partielle		
Vol	x	
Bris de glace	x	
Incendie	x	
Dégâts naturels	x	
Dommage dû aux martres	x	
Vandalisme	x	
Dommage d'assistance	x	
Accessoires	x	
Franchise en cas de réparation chez le partenaire officiel de la marque	CHF 0.- (Allianz)	CHF 0.- (AXA)
Dommages de stationnement		x
Objets transportés	CHF 2000.- (Allianz)	CHF 2000.- (AXA)
Casco totale		
Franchise en cas de réparation chez le partenaire officiel de la marque	Réduction de CHF 500.-	
Protection du bonus		x

*Les produits des assureurs AXA Assurances SA et Allianz Suisse Société d'Assurances SA sont proposés sous le nom de «AMAG Assurance».